

BÉTHARRAM UN NOUVEAU SCANDALE

DE SALADES EN SCANDALES : UNE CULTURE DE L'ENTRE-SOI RELIGIEUX ET POLITIQUE

Le 7 février 2024, *Sud-Ouest* publie en Une, "Betharram : la fin de l'Omerta", quelques jours après qu'Amélie Oudéa-Castéra a défrayé la chronique avec sa déclaration sur le supposé "absentéisme" des enseignant·es du public. S'ensuit le scandale « Stanislas » à Paris. L'article de *Sud-Ouest* passe inaperçu.

Un an plus tard, juste après sa nomination à la tête du gouvernement, François Bayrou est au cœur d'un nouveau scandale révélant une fois encore les liens étroits entre pouvoir politique et établissements privés sous contrat.

Dans l'établissement Notre-Dame de Bétharram 112 plaintes ont été déposées pour violences physiques et sexuelles sur mineur. Les faits s'étalent de 1950 à 2010. Cet établissement proche de Pau est connu pour être "dur" et brandi comme une punition possible pour les enfants, ce qui en dit long... Le 1^{er} ministre y a scolarisé plusieurs de ses enfants. Sa femme y donnait des cours de catéchèse dans les années 90.

Bayrou a bien été prévenu lorsqu'il était Ministre de l'Éducation

nationale, entre 1993 et 1997, de l'existence d'un système de violences au sein de l'établissement. Il a pourtant commencé par nier avoir eu connaissance des faits, alors même que, comme le révèle l'article de *Mediapart*, des faits de violence d'un surveillant concernant un camarade de classe d'un de ses enfants lui ont été rapportés.

De salades en scandales, l'enseignement privé français ne cesse de défrayer la chronique. Les liens étroits que certains politiciens et hauts fonctionnaires entretiennent avec les établissements du réseau privé sous contrat qui scolarisent en grande majorité leurs enfants ne sont pas de nature à rassurer les Français.

La Cour des comptes déplore en 2023 que le contrôle financier des établissements privés sous contrat, qui incombe aux directions départementales et régionales des finances publiques (DDFIP et DRFIP), "[ne soit] pas mis en œuvre" et que "dans les collèges ou les lycées, personne[ne soit] chargé de vérifier globalement le projet éducatif de l'établissement en lien avec les priorités éducatives nationales [...]"

Alors que 80 % du financement des établissements privés sous contrat est assuré par l'État, que la classe politique a des liens étroits avec ce même enseignement, il est normal de s'interroger et de questionner la capacité de l'État à rendre des comptes.

Face à ce constat, la CGT-EP appelle à la mise en place d'une Commission d'enquête indépendante chargée d'évaluer les établissements privés sous contrat. L'État ne peut pas à la fois financer et fermer les yeux sur les risques de favoritisme et de collusion incompatibles avec les principes républicains. Seule une évaluation indépendante, menée par des acteurs extérieurs aux sphères d'influences politique et économique est à même de garantir l'intérêt général et le bon usage de l'argent public.

La CGT EP continuera à se battre pour la transparence, la justice et un service d'éducation à la hauteur des enjeux sociaux et démocratiques de notre époque.

■ Christian Robin
Académie de Paris

